

CONSEILS A L'UTILISATION DU SIMULATEUR PENSION MILITAIRE DE RETRAITE INTERNET DU SRE

NOTA : CE SIMULATEUR NE PERMET PAS DE CALCULER UNE PENSION DE RETRAITE POUR :

- LES OFFICIERS SOUS CONTRAT AYANT EFFECTUE UNE CARRIERE MILITAIRE ANTERIEURE (ex : OSC avec une carrière de sous-officier)
- LES BENEFICIAIRES DE LA PAGES
- LES OFFICIERS GENERAUX EN 2EME SECTION

Disponible sur le site « <https://retraitesdeletat.gouv.fr/> »

Avant de débuter votre simulation vous devez vous munir :

- d'un état général des services ou équivalent
- de votre dernier bulletin de solde pour connaître votre indice majoré
- d'un relevé de carrière du régime général à demander sur le site de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) ou tout autre régime (MSA, RSI...) si vous avez cotisé auprès de ces régimes.

1 SAISIE DES CONDITIONS DE DEPART

Simulateur militaire

Conditions de départ Entants Carrière - Sélection Carrière - Saisie Bonifications Récapitulatif Restauration

Étape 1 - Saisie des conditions de départ

Information obligatoire

Identification

Date de naissance * 17/06/1980 (JJ/MM/AAAA)

Sexe * Masculin Féminin

Départ à la retraite

i Saisissez le dernier indice majoré :
- soit celui que vous pensez détenir au moment de votre départ à la retraite
- soit, à défaut, celui figurant sur votre dernier bulletin de rémunération ou votre dernier arrêté concernant votre carrière

Votre indice de rémunération * 332

Motif de départ * Cas général

Grade de départ

Si vous appartenez à l'une des catégories de personnels ci-dessous, cochez cette case

- Adjudant et assimilés (hors gendarmes, garde, huissier, greffier, maître ouvrier, officier marinier, sous-chef de musique, services des essences)
- Officier commissionné
- Officier de l'air (personnel navigant)
- Officier sous-contrat

Continuer

Possibilité de saisir l'indice susceptible d'être détenu depuis plus de 6 mois à la date de départ souhaitée (constituer le déroulement de la carrière)

Pour les militaires du ministère de l'Intérieur : indiquer l'indice majoré avec l'ISSP si vous partez au-delà de 50 ans sinon indiquer l'indice majoré sans ISSP.

Attention : si vous appartenez à une de ces catégories, cocher la case

2 SAISIE DES ENFANTS

Cet écran permettra de calculer la majoration pour enfants et/ou la bonification pour enfant

Lien :

- filiation : pour enfant légitime
- filiation adoptive : pour enfant adopté
- autre : pour enfant du conjoint ou placé sous tutelle ou ayant fait l'objet d'une délégation de l'autorité parentale ou enfant recueilli

Si vous avez élevé les enfants de votre conjoint pendant au moins 9 ans avant leur 16 ans : Enfant à charge du = date de début de la prise en charge

Attention : uniquement pour enfant **né ou adopté à partir du 01/01/2004**, inscrire la période du congé parental, congé de présence parentale, disponibilité ou congé pour élever un enfant de moins de 8 ans (dans la limite de 3 ans par enfant).
La période saisie est à exclure de la carrière à inscrire dans l'onglet 2 services militaires effectifs

Attention : uniquement pour enfant **né ou adopté avant le 01/01/2004**, à cocher pour le calcul de la bonification ainsi que pour un départ anticipé au titre de 3 enfants (contrôle des conditions). L'interruption peut être un congé de maternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale pris par une femme ou un homme.

Attention information importante pour un départ anticipé au titre d'un enfant handicapé (contrôle des conditions)

3 SAISIE DE LA CARRIERE

3-1 Sélection des éléments de carrière

Coché par défaut

3-2 Saisie des éléments de carrière cochés

Simulateur militaire

Conditions de départ > Enfants > Carrière - Sélection > **Carrière - Saisie** > Bonifications > Récapitulatif > Restitution

Étape 4 - Saisie de la carrière
* : information obligatoire

- 1 Service national**
Aucune période saisie
Ajouter une période
- 2 Services militaires effectifs (dont détachement sur emploi militaire)**
Aucune période saisie
Ajouter une période
- 3 Congé du personnel navigant**
Aucune période saisie
Ajouter une période
- 4 Services de fonctionnaire stagiaire et titulaire (dont détachement sur emploi civil)**
Aucune période saisie
Ajouter une période

Retour Continuer

Carrière – saisie (par type)

Si le SN a eu lieu au cours de la carrière, l'inclure directement en « 2 » services militaires effectifs

Simulateur militaire

Conditions de départ > Enfants > Carrière - Sélection > **Carrière - Saisie** > Bonifications > Récapitulatif > Restitution

Étape 4 - Saisie de la carrière
* : information obligatoire

- 1 Service national**
Aucune période saisie
Du
Au
Annuler Valider
- 2 Services militaires effectifs (dont détachement sur emploi militaire)**
Aucune période saisie
Ajouter une période
- 3 Congé du personnel navigant**
Aucune période saisie
Ajouter une période
- 4 Services de fonctionnaire stagiaire et titulaire (dont détachement sur emploi civil)**
Aucune période saisie
Ajouter une période

Étape 4 - Saisie de la carrière

* : information obligatoire

1 Service national 

Aucune période saisie

➔ Ajouter une période

2 Services militaires effectifs (dont détachement sur emploi militaire) 

Aucune période saisie

 Rapprochez-vous de votre service gestionnaire pour connaître la définition de « services militaires effectifs ».

Saisissez des lignes de carrière en vous projetant jusqu'à la date de départ souhaitée.

Du * (JJMM/AAAA)

Au * (JJMM/AAAA)

Statut *

Sapeur-pompier de Paris ou marin-pompier de Marseille ? Oui

Annuler **Valider**

Un conseil : inscrire en date finale sa limite d'âge ou de service pour avoir une vision au-delà de la date de départ souhaitée

Attention : permet le calcul de la majoration à l'arme

3 Congé du personnel navigant 

Aucune période saisie

 Saisissez des lignes de carrière en vous projetant jusqu'à la date de départ souhaitée.

Du * (JJMM/AAAA)

Au * (JJMM/AAAA)

Statut *

Annuler **Valider**

Attention : saisir obligatoirement la période de CPN avec le statut officier de carrière ou officier sous contrat

Simulateur militaire

Conditions de départ > Enfants > Carrière - Sélection > **Carrière - Saisie** > Bonifications > Récapitulatif > Répartition

Étape 4 - Saisie de la carrière

* : information obligatoire

2 Services militaires effectifs (dont détachement sur emploi militaire) 

Aucune période saisie

➔ Ajouter une période

5 Services auxiliaires validés

Durée des services auxiliaires validés (AA.MM.JJ)

 Les durées saisies seront prises en compte sous réserve du versement intégral des retenues avant le départ en retraite.

Rachat pour la durée d'assurance trimestre(s)

Rachat pour la liquidation trimestre(s)

Rachat pour la durée d'assurance et la liquidation trimestre(s)

Retour **Continuer**

Les rachats d'années d'études sont en trimestre(s) par option

4 SAISIE DES BONIFICATIONS

Les bonifications sont saisies en durée par taux des campagnes

Attention : l'écrêtement des bonifications n'est pas calculé automatiquement.

Rappel : pas plus de 2 ans de bonifications par année civile en fonction de la durée effective des services dans le cas d'année incomplète.

En cliquant sur la calculette vous pouvez inscrire des périodes **mais** ces périodes sont limitées à 4.

Pour pouvoir avoir la totalité de vos campagnes : enregistrer 4 périodes, noter la durée retenue pour ce groupe de 4 puis additionner chaque groupe pour avoir la durée totale de vos campagnes par taux.

Vous pouvez aussi saisir dans la ligne « simple » le total de vos bonifications, déjà calculées avec les taux correspondants, inscrites sur votre EGS

Les bonifications pour services hors d'Europe ne concernent que les services civils dont la forme civile du service national (ex : coopération technique)

Sont exclus du bénéfice pour études préliminaires les militaires du service de santé des armées

Étape 5 - Saisie des bonifications

Si vous n'êtes pas concerné, cliquez sur le bouton « Continuer » pour passer à l'étape suivante.

Durées des services ouvrant droit à bénéfices de campagne

Demi (AA.MM.JJ)	0	0	0	☰
Simple (AA.MM.JJ)	0	1	15	☰
Simple + demi (AA.MM.JJ)	0	0	0	☰
Double (AA.MM.JJ)	1	3	1	☰

Durées des services ouvrant droit à bonification pour services hors d'Europe

ℹ Saisissez les services hors d'Europe sans compter les durées de congés hors du territoire.

Tiers (AA.MM.JJ)	0	0	0	☰
Demi (AA.MM.JJ)	0	0	0	☰

Bonification pour services aériens et sous-marins

Durée (AA.MM.JJ)	1	10	22
---------------------	---	----	----

Bénéfices pour études préliminaires

Ecole

Ce simulateur ne gère pas :

- Les bénéfices pour études préliminaires acquis au titre de la scolarité des personnels de santé des armées
- Les périodes de perception de l'indemnité de Soixante ans/Tuberculeux
- La bonification d'abaissement de la limite d'âge

5 RECAPITULATIF

Accueil > Simulateur

Simulateur militaire

Conditions de départ > Enfants > Carrière - Sélection > Carrière - Saisie > Bonifications > **Récapitulatif** > Restauration

Étape 6 - Récapitulatif de la saisie 🖨️ Imprimer

Identification

Date de naissance: 17/06/1990
Sexe: Masculin

Départ à la retraite

Votre indice de rémunération: 332
Motif de départ: Cas général

Vous pouvez à tout moment revenir sur un des onglets précédents pour modifier ou supprimer vos saisies

6 RESTITUTION

Possibilité d'enregistrer votre simulation au format pdf à partir de cet icône

Étape 7 - Restitution de la simulation Imprimer

i Vous trouverez ci-dessous les résultats de la simulation effectuée le 09/08/2016, sur la base des données saisies dans le simulateur en ligne de l'Espace Public du Service des Retraites de l'État.
 Cette simulation de pension n'a qu'une valeur indicative, seule la délivrance d'un titre de pension à l'issue d'un examen de votre dossier par le Service des Retraites de l'État, vaudra reconnaissance des droits.

Dates clés

Date d'ouverture de droit	18/01/2018	?
Au titre de	non officier	?
Date d'annulation de la décote		?
Nombre de trimestres requis pour annulation de la décote	167 trimestre(s)	

Résultat de la simulation

i Le tableau présente un montant brut. Pour obtenir des informations concernant les cotisations appliquées à ce montant, [cliquez ici](#).
 Au maximum, les prélèvements sociaux opérés s'élèvent à 7,4 % du montant brut.

Le montant de la pension est donné en **brut**, la majoration pour enfants, la majoration à l'arme sont automatiquement prises en compte et incluses

Date d'effet de la pension	Montant de la pension* (Brut mensuel)	% décote (-)	% de liquidation après décote
01/02/2018	739 €	- 12,50 %	39,30 %
01/08/2018	769 €	- 10 %	41,23 %
01/02/2019	813 €	- 7,50 %	43,62 %
01/08/2019	845 €	- 5 %	45,65 %
01/11/2019	851 €	- 5 %	46,08 %

*avec accessoires éventuels : majoration pour enfants, majoration à l'arme

Pour les gendarmes, l'indemnité de sujétions spéciales est incluse dans le montant de pension fourni par le simulateur. Si vous bénéficiez de votre pension avant l'âge de 50 ans, le montant de l'indemnité sera soustrait au montant de votre pension sans les accessoires.

Simulation à une date de votre choix, sur la base des éléments saisis

Date Simuler

Une simulation peut être effectuée pour une date plus précise

Un échéancier tous les 6 mois est proposé jusqu'à la date de fin d'activité inscrite dans l'onglet services militaires effectifs

Résultat de la simulation à la date choisie

Date d'effet de la pension	01/05/2019
Montant de la pension* (Brut mensuel)	829 €
Âge au moment du départ	38 ans et 11 mois
% décote (-)	- 6,25 %
% de liquidation après décote	44,63 %
Durée liquidable (trimestres)	105
Durée d'assurance (trimestres)	105

*avec accessoires éventuels : majoration pour enfants, majoration à l'arme

Pour les gendarmes, l'indemnité de sujétions spéciales est incluse dans le montant de pension fourni par le simulateur. Si vous bénéficiez de votre pension avant l'âge de 50 ans, le montant de l'indemnité sera soustrait au montant de votre pension sans les accessoires.